



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 131592

## Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le devenir du certificat d'études cliniques spéciales mention orthodontie (CECSMO). Sans un souci de cohérence pédagogique il aurait été décidé de ne pas renouveler les habilitations en vue du CECSMO et de prévoir qu'une seule voie d'accès à la filière d'odontologie, celle de l'internat. Pourtant les titulaires du diplôme d'État de chirurgien-dentiste en cours de présentation de cet examen probatoire aux nombres de places limitées, qui jusqu'à ce jour pouvait être tenté à trois reprises, se trouvent dans une impasse. Il est soit trop tard, pour eux, de présenter l'internat en 5e ou 6e année de leur cursus universitaire, soit trop tôt pour présenter un concours européen qui demande trois années de pratique. Ces jeunes praticiens qui travaillent dur depuis de nombreuses années vivent cette situation comme une injustice et une perte de chance manifeste. Aussi, il lui demande, afin de rassurer ces jeunes praticiens, de bien vouloir étudier cette question avec la plus grande bienveillance afin qu'une solution puisse leur être apportée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131592

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2012, page 2668

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)